

Proposition Garantie Locative & Capitalisation

korfine®

LOCATAIRE

☐ N ☒ F ☐ E

Nom : Martini Prénom : Yamara ☐ M ☒ V
 E-mail : yamaramartini@icloud.com
 Date de naissance : 08 / 11 / 1988 Lieu de naissance : lubango huila
 Nationalité : Angola Tél : +32490393048
 Adresse : louis boumal 3
 Code Postal : 4000 Ville : Liège

PARTENAIRE LOCATAIRE

☐ N ☐ F ☐ E

Nom : Prénom : ☐ M ☐ V
 Date de naissance : / / Lieu de naissance :
 Nationalité :
 Clause d'accroissement (Cet article n'est valable que si le contrat a été souscrit par deux souscripteurs):
 les souscripteurs conviennent mutuellement qu'en cas de décès de l'un d'eux, les droits sur le contrat
 reviendront au souscripteur survivant, comme stipulé à l'article 2 des conditions de souscription.

DEMANDE

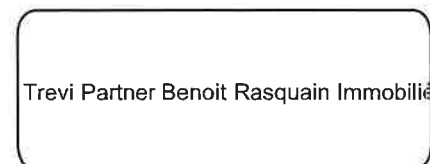
Par la présente, le(s) locataire(s) susmentionné(s) et soussigné(s) demande(nt) à l'assureur d'établir un
 contrat intitulé 'Garantie Locative & Capitalisation' au nom du/des locataire(s) pour un montant de
1.500,00 EUR.

(*)Le(s) soussigné(s), locataire(s) déclare(nt) avoir pris connaissance des Conditions Générales(*), des
 Informations Précontractuelles et de la Fiche d'information concernant la « Garantie Locative & Capitalisation »
 et qu'il(s) a (ont) reçu ces documents par e-mail ou, en l'absence d'adresse e-mail, les a (ont) téléchargés
 sous forme de fichier ou imprimés à partir de son (leurs) compte Korfine ou sur le site de Korfine.

BAILLEUR

☐ N ☒ F ☐ E

Nom : Hanuisse Prénom : Sylva ☒ M ☐ V
 Nom : Prénom : ☐ M ☐ V
 Adresse : neuve 50
 Code Postal 4970 Ville : Stavelot
 E-mail :



021/1516/22663

DONNEES RELATIVES A LA GARANTIE LOCATIVE

Date d'effet location : 01 / 09 / 2021 Type : Bail résidentiel
 Il est convenu ce qui suit entre le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s) et l'assureur :
art. 1 Le locataire et le bailleur ont conclu un contrat de bail en date du 29 / 07 / 2021 en ce qui
 concerne le bien immobilier situé à General Bertrand 29, 4000 Liège.
 Le contrat de bail stipule que, pour garantir la bonne exécution de ses engagements, le locataire bloquera
 un montant 1.500,00 EUR comme garantie locative..
art. 2 La somme de la garantie est placée dans un contrat de la Branche 26, nommé 'Garantie Locative &
 Capitalisation' au nom du/des locataire(s).
art. 3 Afin de garantir le respect de ses (leurs) obligations découlant du contrat de bail dont question à l'art.
 1, le(s) souscripteur(s) déclare(nt), conformément aux dispositions légales relatives au gage (titre XVII du
 Livre III du C. civ.), donner à titre de gage au bailleur, la créance sur l'assureur résultant du placement de
 la somme visée à l'art. 1 ci-dessus dans un produit de la Branche 26 'Garantie Locative & Capitalisation'.
 Le bailleur accepte la mise en gage à concurrence de toutes les sommes qui lui sont ou seront dues par
 le locataire en cas de défaillance de ce dernier ou d'engagement de sa responsabilité dans l'exécution du
 contrat de bail susmentionné.
 En l'absence d'accord amiable, l'assureur débloquera le montant de la caution conformément au dispositif
 du jugement qui aura été communiqué à Korfine S.A. Toutefois, si une législation devait imposer la libération
 de la caution, les parties se conformeront à cette législation.

En signant la présente proposition, le locataire et le bailleur notifie(nt) à la S.A. Korfine la mise en gage
 conformément à la législation en vigueur. La S.A. Korfine est mandatée par l'assureur pour accepter la mise
 en gage à la date de la signature de la proposition. A partir de ce moment, la mise en gage est opposable à
 l'assureur et les dispositions du présent titre constitueront, à dater du placement de la somme de la garantie,
 un avenant au contrat de la Branche 26 'Garantie Locative & Capitalisation'.

**La Fiche d'information, les Informations Précontractuelles et les Conditions Générales sont toujours
 disponibles sur www.korfine.be.**

- ☒ Ce contrat a été conclu à distance
- Le(s) locataire(s) soussigné(s) déclare(nt) :
 - ☒ Avoir sa résidence fiscale exclusivement en Belgique
 - ☒ Souscrire le produit sans conseils d'un courtier d'assurance.
 - ☒ Avoir connaissance des services et instruments financiers tel qu'un compte d'épargne, un bon de caisse
ou une assurance-épargne.
 - ☒ Comprendre qu'un contrat de capitalisation de la Branche 26 prévoit la garantie du capital et un
rendement garanti.
 - ☒ Qu'il(s) lui / leur a été accordé(s) la possibilité d'obtenir sur papier les situations annuelles du contrat
mais qu'il(s) a / ont préféré de les recevoir par e-mail.

Faites à Kortrijk le 29 / 07 / 2021
 Le(s) locataire(s) Le(s) bailleur(s)

Martini

[Signature]

Lors de la réception de cette proposition et du paiement complet, Kor fine enverra les Conditions Particulières au locataire et une con irmation de la garantie locative au bailleur

(*) L'assureur traite des données personnelles dans le cadre de cette proposition. Vous pouvez vous référer aux Conditions Générales du produit ainsi qu'à la Politique de confidentialité publiée par l'assureur sur son site internet.